

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 679

19 mars 2008

SOMMAIRE

Altima Agro Investments S.à r.l.	32553	Neukölln S.à r.l.	32584
Amethyste International	32558	Neukölln S.à r.l.	32552
Anita S.A.	32573	New CV Luxco S.à r.l.	32553
Bastion Lux Participation S.à r.l.	32567	Patrimonium Opportunity S.à r.l.	32551
Buildesign Corporation S.A.	32573	Potsdam S.à r.l.	32585
Cadillac S.A.	32558	Pro Casa S.à r.l.	32560
Cambridge Investment SARL Holding ...	32557	PSME-Promotion of Small and Medium Si- zed Economy	32547
Captiva 2 Italie S.à r.l.	32559	Racis Holding S.A.	32550
Captiva 2 Johannes S.à r.l.	32566	SCF European Participations I S.A.	32580
Captiva 2 KQ GP S.à r.l.	32567	SCF European Participations I S.A.	32581
Captiva 2 KQ Holding S.à r.l.	32585	Soberton S.A.	32584
Commodity Investments S.à r.l.	32558	Socim S.A.	32551
CORVUS S.A. Holding	32546	Springbok Luxco Limited	32581
Coucher S.A.	32560	Sumatra Holding S.A.	32557
Couthars S.A.	32555	Synergo S.A.	32549
Equinox Two S.C.A.	32561	Tender Holdings International S.à r.l.	32557
eWitness Sàrl	32550	The Carousel Film Company S.A.	32548
Fitzroy Holdings Luxembourg S.à r.l.	32569	The Carousel Film Company S.A.	32546
Fluor Finance International B.V./S.à r.l. ...	32549	The Carousel Film Company S.A.	32546
Global Select Sicav	32560	Transfin S.A.	32558
Hoctofin S.A.	32547	Trico Trading Company International S.à r.l.	32560
Ifile S.A.	32552	Trucut Holding A.G.	32550
International Trust Holding S.A.	32558	Valeur Ajoutée Consultants	32560
ITH Investments S.à r.l.	32555	VHCL Quatre S.A.	32571
Jabko S.A.	32558	Vinthoken 214 S.A.	32563
John Zink International Luxembourg S.à r.l.	32574	WB FSG (Luxembourg) S. à r.l.	32585
JP Residential VIII S.à r.l.	32581	Wisniowy F Investors S.à r.l.	32547
Luxcraft S.à r.l.	32557	WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	32548
Luxmicrocable S.A.	32551	Ydeos Holding S.A.	32548
Mekong Corporation S.à r.l.	32573		
Mertens - Weyland - Hauser S.e.n.c.	32553		
M.H. Luxembourg S.A.	32551		

The Carousel Film Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5380 Uebersyren, 45, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 69.425.

Le bilan au 31 décembre 2004 (version abrégée des comptes annuels) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028461/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05161. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

The Carousel Film Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5380 Uebersyren, 45, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 69.425.

Le bilan au 31 décembre 2003 (version abrégée des comptes annuels) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028462/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05160. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

CORVUS S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.026.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 6 février 2008

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA en tant qu'administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Jonathan Beggato, directeur comptable, né le 19 juin 1975 à Villerupt (France), demeurant au 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg. Son mandat prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de renouveler les mandats de Monsieur Denis Colin et de la société E-VENTURES CORPORATION en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Troisième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de la société LA FIDUCIAIRE EUROPEENNE SA en tant que commissaire aux comptes et décide de nommer en remplacement la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83.527 avec siège social au 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jonathan Beggato. Son mandat prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Président

Référence de publication: 2008028920/1091/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

PSME-Promotion of Small and Medium Sized Economy, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 88.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2008028482/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05214. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Hoctofin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 54.554.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 février 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008028899/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05778. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Wisniowy F Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 82.159.

Il résulte d'une résolution des associés en date du 3 septembre 2007 que:

- Monsieur Michael Wunderbaldinger a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 3 septembre 2007,
- Madame Sonia Slavtcheva, demeurant professionnellement à Karlovo Namesti 10, CZ-120 00 Prague 2, République Tchèque, a été nommée comme nouveau gérant de la société avec effet au 3 septembre 2007 pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme
Signature
Gérant

Référence de publication: 2008028932/1421/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Ydeos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 52.919.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028403/1330/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03131. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

The Carousel Film Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5380 Uebersyren, 45, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 69.425.

Le bilan au 31 décembre 2005 (version abrégée des comptes annuels) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028460/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05162. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.079.445.800,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 106.206.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 17 janvier 2008 entre WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124 d'une part et LOUISEHOLDING SAS, une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 40, avenue Georges V, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 414 872 051 d'autre part, que 1.389.280 parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de USD 100,- chacune ont été cédées par WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO S.à r.l. à LOUISEHOLDING SAS.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société sont, depuis le 17 janvier 2008, détenues comme suit:

	Parts sociales ordinaires
- WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO S.à r.l.	9.405.178
- LOUISEHOLDING SAS	1.389.280

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008028936/5499/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Synergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.664.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 février 2008

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Gabrielle Mingarelli décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 24 octobre 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007/2008 comme suit:

Conseil d'administration:

- Mmes Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant à Luxembourg, président;
Gabrielle Mingarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
MM. Luca Antognoni, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Armand De Biase, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gerd Fricke, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008028912/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Fluor Finance International B.V./S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 123.638.

Résolutions de l'associé unique de la société adoptées par écrit en date du 1^{er} février 2008

L'Associé Unique de la Société a constaté et a accepté la démission de Monsieur Maurice Johannes Hubertus Kuitems en tant que gérant A de la Société avec effet au 1^{er} février 2008.

L'Associé Unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Enrique F. Calderon, ayant sa résidence au 240 Highland Oaks Circle, Southlake, Texas 76092, Etats-Unis d'Amérique en qualité de gérant A de la Société avec effet au 1^{er} février 2008 pour une durée indéterminée.

Il résulte de la démission et de la nomination ci-dessus que le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante

- Mme Joanna Oliva, gérant A;
- M. Enrique F. Calderon, gérant A;
- M. Gilles Jacquet, gérant B;
- Mme Bérénice Kunnari, gérant B; et
- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLUOR FINANCE INTERNATIONAL B.V./S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008028915/2460/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

eWitness Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.909.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social au 19/21, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a transféré, le 30 novembre 2007, 500 (cinq cents) parts sociales détenues dans la société eWitness S.à r.l., ayant son siège social au 19/21, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 109.909, à Monsieur Riccardo Genghini, né le 29 avril 1961 à Monza en Italie, domicilié au 17, Via S. Pietro all'Orto, à I-20121 Milan en Italie, qui devient associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008028910/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05813. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Racis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.835.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 février 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008028913/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Trucut Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 47.489.

Je soussignée Gisèle Klein, née le 1^{er} mars 1956, demeurant à 3, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, fait savoir que je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

G. Klein.

Référence de publication: 2008028950/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Socim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Alzingen, 30, rue de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.
R.C.S. Luxembourg B 118.542.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Pour la société
LE COMITIUM INTERNATIONAL
Signature

Référence de publication: 2008028922/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

M.H. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 265A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 84.943.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Pour la société
LE COMITIUM INTERNATIONAL
Signature

Référence de publication: 2008028923/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Luxmicrocable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.
R.C.S. Luxembourg B 83.529.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que la société EXCELIANCE SA démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Pour la société
EXCELIANCE SA
Signature

Référence de publication: 2008028921/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Patrimonium Opportunity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 124.155.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 22 janvier 2008

L'associé unique de PATRIMONIUM OPPORTUNITY S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} février 2008:

- LANNAGE S.A.;

- de nommer les gérants suivants avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974;

- Stéphane Bonvin, né le 30 avril 1967 à Lens VS, Suisse, demeurant professionnellement au Zugerstrasse 74, CH-6340 Baar, Suisse;

- Jean-Baptiste Bitz, né le 24 octobre 1978 à Nax VS, Suisse, demeurant professionnellement au Zugerstrasse 74, CH-6340 Baar, Suisse.

Luxembourg, le 4 février 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008028941/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Neukölln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.393.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 22 janvier 2008

L'associé unique de Neukölln S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} février 2008:

- LANNAGE S.A.;

- de nommer les gérants suivants avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974;

- Stéphane Bonvin, né le 30 avril 1967 à Lens VS, Suisse, demeurant professionnellement au Zugerstrasse 74, CH-6340 Baar, Suisse;

- Jean-Baptiste Bitz, né le 24 octobre 1978 à Nax VS, Suisse, demeurant professionnellement au Zugerstrasse 74, CH-6340 Baar, Suisse.

Luxembourg, le 4 février 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008028942/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

—
Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 22 mai 2007

- La société SINGITA SCA, avec siège social au n° 92 A, rue Reine Astrid, B-7730 Néchin (Belgique), RC Tournai n° 0475.128.962 est nommée Président du Conseil d'Administration. Cette dernière occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur de Catégorie A.

IFILE S.A.

Signature / Signature

Administrateur de Catégorie A / Administrateur de Catégorie B

Référence de publication: 2008028933/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04141. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Mertens - Weyland - Hauser S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-7270 Helmsange, 14, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 89.648.

—
DISSOLUTION

En date du 1^{er} mai 2005, les associés de la société MERTENS-WEYLAND-HAUSER, S.e.n.c., Société en nom collectif, avec siège social à L-7270 Helmsange, 14, rue Général Patton, ont décidé, d'un commun accord, la dissolution volontaire de la société n'ayant réalisé aucune activité commerciale à cette date.

L'endroit de l'assemblée générale, où les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans est au 2, rue de Bragance, L-1250 Luxembourg.

A. Mertens / Ph. Weyland / M. Hauser

Associé / Associé / Associé

Référence de publication: 2008029007/8679/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05412. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

New CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Altima Agro Investments S.à r.l.).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.396.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty fifth of January
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

CV LUXCO S.à r.l., a limited liability company formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 129.309,

Here represented by Mrs Roberta Cereda, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 25 January 2008, given in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole member of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of ALTIMA AGRO INVESTMENTS S. À R.L. (the «Company»), registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B122.396, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 124 dated 6 February 2007.

- The Company's capital is set at seventeen thousand (17,000.-) USD, represented by one hundred seventy (170) shares of a par value of one hundred (100.-) USD each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the name of the Company into NEW CV LUXCO S.à r.l.
2. Amendment of the relevant articles of incorporation of the Company as a consequence of the change of the name of the Company.
3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The name of the Company is changed into NEW CV LUXCO S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions Article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name of NEW CV LUXCO S.à r.l.»

Third resolution

The sole member resolves to authorize any one manager of the Company, with single signatory powers to carry out any necessary action in relation to the above resolutions.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, who signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt cinq janvier.

Par-devant Maître Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CV LUXCO S.à.r.l., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 LUXEMBOURG, enregistrée sous le numéro B 129.309 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par Madame Roberta Cereda, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 25 janvier 2008,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ALTIMA AGRO INVESTMENTS S.A R.L. (la «Société»), ayant son siège social au 9, rue Saint-Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 122.396 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg constituée suivant acte reçu par devant le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 124 daté du 6 février 2007.

- Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille Dollars US (USD 17.000,-), représenté par cent soixante-dix (170) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100,-) USD chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification du nom de la Société en NEW CV LUXCO S.à.r.l.
2. Modification des articles appropriés des statuts de la Société en conséquence du changement de nom de la Société.
3. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le nom de la Société est changé en NEW CV LUXCO S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article 4 des statuts de la Société est amendé et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de NEW CV LUXCO S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, afin d'effectuer les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Cereda, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, Relation: LAC/2008/4160. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme à l'original délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008029029/211/91.

(080029512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Couthars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 85.937.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 juillet 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le juge-commissaire Elisabeth Capesius en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société COUTHARS SA, ayant eu son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

A. Devin-Kessler

Le liquidateur

Référence de publication: 2008029005/6479/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06118. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

ITH Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 103.062.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INVESTCORP TECHNOLOGY VENTURES II, L.P., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

here represented by Mr Mathieu Gangloff, employee, residing professionally in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy under private seal given on December, 2007.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

The company ITH INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103 062, hereafter called «the Company», has been incorporated in Luxembourg under the name FRESH INVESTMENTS S.à r.l. pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated 16 September 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1201 dated 24 November 2004.

The Company changed its name into ITH INVESTMENTS S.à r.l. pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen dated 28 October 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 62 dated 21 January 2005.

- The corporate capital is presently set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), divided into one eight hundred (800) shares having a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, entirely subscribed and fully paid-up.

- The appearing party has become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and assumes the function of liquidator.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all the

expenses and potential liabilities of the Company; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at MAITLAND LUXEMBOURG S.A. of 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Upon these facts the notary stated that the company ITH INVESTMENTS S.à r.l was dissolved.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le vingt huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INVESTCORP TECHNOLOGY VENTURES II, L.P., une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège sociale à West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, ici représentée par Monsieur Mathieu Gangloff, employé, demeurant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société à responsabilité limitée ITH INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103.062, dénommée ci-après «la Société», constituée au Luxembourg suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, sous la dénomination FRESH INVESTMENTS S.à r.l. en date du 16 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1201 du 24 novembre 2004.

- La Société a changé sa dénomination en ITH INVESTMENTS S.à r.l. suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, prénommé, en date du 28 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 62 du 21 janvier 2005.

- La Société a actuellement un capital social de cent mille Euro (EUR 100.000,-), divisé en huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et assume la fonction de liquidateur.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'actionnaire unique étant investi de tout l'actif mais s'engageant expressément à prendre à sa charge toutes les dépenses et le passif potentiel de la Société; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ITH INVESTMENTS S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Gangloff, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2008/43774. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008029021/242/94.

(080030135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Cambridge Investment SARL Holding, Société à responsabilité limitée holding.

R.C.S. Luxembourg B 36.824.

Sumatra Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.290.

Tender Holdings International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 45.128.

Luxcraft S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 32.179.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

1. CAMBRIDGE INVESTMENT SARL HOLDING s.à.r.l., dont le siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'ordre de la Couronne de Chêne, a été dénoncé en date du 18 juin 2004.

2. SUMATRA HOLDING S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon,

3. TENDER HOLDINGS INTERNATIONAL s.à.r.l., dont le siège social à L-1635 Luxembourg, 4, rue Allée Leopold Goebel, a été dénoncé en date du 25 janvier 1999,

4. LUXCRAFT s.à.r.l., dont le siège social à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains, a été dénoncé en date du 19 décembre 1995,

Par quatre jugements du 28 janvier 2008 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

1. CAMBRIDGE INVESTMENT SARL HOLDING s.à.r.l., dont le siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'ordre de la Couronne de Chêne, a été dénoncé en date du 18 juin 2004.

2. SUMATRA HOLDING S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon,

3. TENDER HOLDINGS INTERNATIONAL s.à.r.l., dont le siège social à L-1635 Luxembourg, 4, rue Allée Leopold Goebel, a été dénoncé en date du 25 janvier 1999,

4. LUXCRAFT s.à.r.l., dont le siège social à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains, a été dénoncé en date du 19 décembre 1995,

Les prédicts jugements ont nommé juge commissaire Madame Isabelle Jung, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et ont désigné comme liquidateur Anne Devin-Kessler, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 18 février 2008.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

A. Devin-Kessler

Le liquidateur

Référence de publication: 2008029019/6479/49.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06273. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06276. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06279. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06281. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

(080029183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

(080029187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

(080029188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Transfin S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 21.182.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 novembre 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions de Madame Géraldine Schmit, Messieurs Benoît Georis et Fabio Mazzoni de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

L'assemblée générale accepte la démission de WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat:

- Monsieur Norbert Schmitz, demeurant professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg
 - Monsieur Dominique Moinil, demeurant professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,
 - Monsieur Jean Arrou-Vignod, demeurant professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,
- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Eric Herremans, employé privé, demeurant au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2008029006/587/30.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Amethyste International, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 43.868.

Cadillac S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 24.677.

Jabko S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 13.355.

International Trust Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 21.428.

Commodity Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 54.266.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

1. AMETHYSTE INTERNATIONAL S.A. dont le siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall, a été dénoncé en date du 1^{er} janvier 2004.

2. CADILLAC S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 21, rue d'Aldringen, de fait inconnue à cette adresse.

3. JABKO S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, de fait inconnue à cette adresse.

4. INTERNATIONAL TRUST HOLDING S.A., avec siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame, de fait inconnue à cette adresse.

5. COMMODITY INVESTMENTS S.à.r.l., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, de fait inconnue à cette adresse.

Par cinq jugements du 10 décembre 2007 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

1. AMETHYSTE INTERNATIONAL S.A. dont le siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall, a été dénoncé en date du 1^{er} janvier 2004.

2. CADILLAC S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 21, rue d'Aldringen, de fait inconnue à cette adresse.

3. JABKO S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, de fait inconnue à cette adresse.

4. INTERNATIONAL TRUST HOLDING S.A., avec siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame, de fait inconnue à cette adresse.

5. COMMODITY INVESTMENTS S.à.r.l., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, de fait inconnue à cette adresse.

Les préredits jugements ont nommé juge commissaire Madame Isabelle Jung, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et ont désigné comme liquidateur Anne Devin-Kessler, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

M^e A. Devin-Kessler

Le liquidateur

Référence de publication: 2008029016/6479/56.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06287. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06289. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06298. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06300. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06303. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

(080029201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

(080029202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

(080029204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

(080029206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Captiva 2 Italie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.238.

Extrait des résolutions datées du 11 décembre 2007

- Les membres du conseil de gérance de CAPTIVA 2 ITALIE Sarl («la société»), ont décidé ce qui suit, la résolution prenant effet au 21 décembre 2007:

* de transférer le siège social de la société du 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet au 21 décembre 2007;

- De plus, les gérants de la Société font remarquer que:

* Le siège social de CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A, en tant qu'associé de CAPTIVA 2 ITALIE Sarl, est désormais au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

* l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg:

- Renato Lavorato

- Marie-Eve Nyssen

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

I. Clinquant.

Référence de publication: 2008028998/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03978. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Global Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.611.

Suite à une décision du conseil d'administration de la société d'investissement à capital variable GLOBAL SELECT SICAV, le siège social de la société a été transféré au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, avec effet au 1^{er} décembre 2007.

Luxembourg, le 5 février 2008.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008029004/801/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Coucher S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 29.498.

Pro Casa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 72.569.

Trico Trading Company International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 20.149.

V.A.C. S.A., Valeur Ajoutée Consultants, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.871.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

1.) COUCHER S.A. dont le siège social à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, a été dénoncé en date du 22 novembre 2002.

2.) PRO CASA s.à.r.l., avec siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 124, rue de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

3.) TRICO TRADING COMPANY INTERNATIONAL s.à.r.l., avec siège social à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse.

4.) VALEUR AJOUTEE CONSULTANTS (V.A.C.) SA, avec siège social à L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse.

Par quatre jugements du 8 novembre 2007 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

1. COUCHER S.A. dont le siège social à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, a été dénoncé en date du 22 novembre 2002.

2. PRO CASA s.à.r.l., avec siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 124, rue de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

3. TRICO TRADING COMPANY INTERNATIONAL s.à.r.l., avec siège social à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse.

4. VALEUR AJOUTEE CONSULTANTS (V.A.C.) SA, avec siège social à L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse.

Les prédicts jugements ont nommé juge commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et ont désigné comme liquidateur Anne Devin-Kessler, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 28 novembre 2007.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

M^e A. Devin-Kessler

Le liquidateur

Référence de publication: 2008029018/6479/51.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06223. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06255. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06259. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06263. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

(080029167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

(080029169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

(080029172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EQUINOX, ayant son siège social à Luxembourg, 35, bvd du Prince Henri, ici représentée par M. Claude Deschenaux et M. Giorgio Mancuso, administrateurs de la société, agissant sur base d'une résolution du conseil d'administration de EQUINOX, une copie du conseil d'administration par extrait reste annexé,

en sa qualité de gérant unique commandité de la société en commandite par actions dénommée EQUINOX TWO S.C.A., ayant son siège social à Luxembourg, 35, bvd du Prince Henri,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 90739, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 8 novembre 2007, en voie de publication au Mémorial C,

Laquelle société comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à 35.582,- (trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt deux euros) divisés en:

(1) 845 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (ci-après les «Actions A»);

(2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les «Actions B») d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

(3) 3.737 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (ci-après les «Actions Rachetables»).

2.- Qu'aux termes de l'article 6.2 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) divisé en mille cinq cent quarante-deux (1.542) Actions A d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune,

trente et un mille (31.000) Actions B d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune,

et deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (277.458) Actions Rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune,

et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les articles 6.3. à 6.7. alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

6.3 Durant une période de cinq (5) ans, à partir de la date de publication des présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) le capital social émis jusqu'au montant du capital social total autorisé par l'émission d'Actions A et d'Actions Rachetables additionnelles sans réserver aux détenteurs d'Actions existants (ci-après les «Actionnaires») un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix de souscription des Actions A et des Actions

Rachetables nouvellement émises (y compris le montant de la prime, si prévu) et la période pour souscrire à ces Actions A et à ces Actions Rachetables nouvellement émises.

6.4 Au cas où l'Actionnaire Commandité effectuerait une augmentation du capital social de la Société, conformément aux dispositions du présent Article VI, il mettra en oeuvre, ou fera de sorte que, toutes les étapes requises ou nécessaires soient mises en oeuvre aux termes des dispositions applicables de la loi pour effectuer et publier cette augmentation de capital et pour apporter les modifications consécutives des présents Statuts.

6.5 Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant les modalités requises pour modifier aux présents Statuts.

6.6 La Société peut, dans la limite des dispositions applicables de la loi et conformément aux présents Statuts, acheter ses propres Actions.

6.7 La Société pourra également émettre au fil du temps des parts bénéficiaires, de la valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (ci-après les «Parts Bénéficiaires»), ayant les droits et les obligations prévus par les présents Statuts. Les présents Statuts autorisent l'Actionnaire Commandité à émettre (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) jusqu'à 155.855 Parts Bénéficiaires d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, sans réserver aux Porteurs de Parts Bénéficiaires existant un droit préférentiel de souscription des Parts Bénéficiaires émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix d'émission et la période pour la souscription des Parts Bénéficiaires nouvellement émises.

Les modifications des présents Statuts seront effectuées par acte notarié.

3.- Que par décision du conseil d'administration en date du 4 octobre 2007, une copie de cette décision, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 418,- (quatre cent dix-huit Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 35.582,- (trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt deux euros) à EUR 36.000,- (trente six mille Euros),

par l'émission de 77 (soixante-dix sept) actions A nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente deux Euros et cinquante huit cents) par action, ainsi que 341 (trois cent quarante et un) actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente deux Euros et cinquante huit Cents) par action, sans réserver, conformément aux dispositions de l'article 6.1 des statuts, aux Actionnaires un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises,

et a décidé d'admettre à la souscription des 77 (soixante-dix sept) actions A nouvelles et 341 (trois cent quarante et un) actions rachetables nouvelles, les souscripteurs suivants dans les proportions suivantes:

- PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.: 38 actions A d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 par action et 171 actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58

- SO.LO.BAT S.A.: 12 actions A d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 1.432,58- par action et 51 actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58

- PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A.: 27 actions A d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 par action et 119 actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58

Les susdites actions nouvelles ont été libérées intégralement par des versement en espèces d'un montant total de EUR 599.236,44 (cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille deux cent trente six euros et quarante quatre cents).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 599.236,44 (cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille deux cent trente six euros et quarante quatre cents) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 36.000,- (trente six mille Euros), de sorte que l'article 6.1 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:
English version:

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 36,000.- (thirty-six thousand Euro) divided into:

- (1) 922 non-redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.-) each (the «A Shares»);
- (2) 31,000 non-redeemable management shares (the «B Shares») having a par value of Euro one (EUR 1.-) each;
- (3) 4,078 redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.-) each (the «the Redeemable Shares»).

Version française:

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 36.161,- (trente six mille cent soixante et un Euros) divisés en:

- (1) 922 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (ci-après les «Actions A»);
 (2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les «Actions B») d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;
 (3) 4.078 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (ci-après les «Actions Rachetables»).

Frais - Déclaration

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 7.900,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la société comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 6.1 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Deschenaux, G. Mancuso, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, LAC/2007/44062. — Reçu 5.992,36 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008029023/208/115.

(080030024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Vinthoken 214 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 136.359.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg).

A comparu:

Madame Christine Saray-Fetter, demeurant Villa Iris, 49 Lot Harouchi Targua, 40 000 Marrakech (Maroc),
 ici représentée par Bertrand Leyder, demeurant professionnellement, 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,
 en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VINTHOKEN 214 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) qui sera représenté par quinze (15.000) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président, pourra, le cas échéant, être nommé par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11 . Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 4^{ème} mardi d'avril à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription - libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme dit est, déclare souscrire le capital comme suit:

1.- Christine Saray-Fetter, présignée, dix mille actions	10.000
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 2.200,- (deux mille deux cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

1.- Madame Christine Saray-Fetter, née à Levallois-Perret (France), le 15 juillet 1969, demeurant Villa Iris, 49 Lot Harouchi Targua 40 000 Marrakech (Maroc),

2.- Monsieur Joeri Steeman, expert comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;

3.- Monsieur Frédéric Monceau, expert comptable, né à Metz (France), le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;

4.- Monsieur Stéphane Morelle, expert comptable, né à Thionville (France), le 15 juin 1975, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;

Stéphane Morelle est nommé président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Pascoal Da Silva, employé privé, né à Montreuil (France), le 2 juillet 1979, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Leyder, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, Relation: LAC/2008/7262 — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008029025/242/179.

(080029493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Captiva 2 Johannes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.237.

Extrait des résolutions datées du 11 décembre 2007

Les membres du conseil de gérance de CAPTIVA 2 JOHANNES Sarl («la société»), ont décidé ce qui suit, la résolution prenant effet au 21 décembre 2007:

* de transférer le siège social de la société du 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet au 21 décembre 2007;

- De plus, les gérants de la Société font remarquer que:

* Le siège social de CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A, en tant qu'associé de CAPTIVA 2 JOHANNES Sarl, est désormais au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

I. Clinquart.

Référence de publication: 2008028997/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03977. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Captiva 2 KQ GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.940.

Extrait des Résolutions datées du 11 décembre 2007

- Les membres du conseil de gérance de CAPTIVA 2 KQ GP Sarl («la société»), ont décidé ce qui suit, la résolution prenant effet au 21 décembre 2007:

* de transférer le siège social de la société du 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet au 21 décembre 2007;

- De plus, les membres du conseil de gérance de la Société font remarquer que:

* Le siège social de CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A, en tant qu'associé de CAPTIVA 2 KQ GP Sarl, est désormais au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

* L'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg:

- Renato Lavorato

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

I. Clinquart.

Référence de publication: 2008028999/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Bastion Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.156.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LUXGATE, a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, and registered under number RCS Luxembourg B 105.092, being the sole member of BASTION LUX PARTICIPATION S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on 30 June 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») of 22 November 2005, number 1247, represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 December 2007.

The articles of association of the Company were last amended by a deed of M^e Paul Decker, prenamed, on 16 August 2005, published in the Mémorial number 110 of 17 January 2006 (the «Articles»).

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Agenda:

Increase of the issued share capital of the Company by nineteen thousand eight hundred fifty Euro (€ 19,850.-) by the issue of seven hundred ninety four (794) shares, each with a nominal value and subscription price of twenty-five Euros (€ 25.-) (being a total of nineteen thousand eight hundred fifty Euro (€ 19,850.-), such shares being subscribed by the existing shareholder LUXGATE (the «Contributor») by the contribution in kind of a receivable of an amount of nineteen thousand eight hundred fifty Euro (€ 19,850.-) owned by the Contributor and due by the Company (the «Contribution»), subscription to the new shares so issued by the Contributor; approval of the valuation of the Contribution at a total of

nineteen thousand eight hundred fifty Euro (€ 19,850.-) Euros, consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

The above having been approved the following resolution is passed:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by nineteen thousand eight hundred fifty Euro (€ 19,850.-) by the issue of [seven hundred ninety-five (795) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each and a total subscription price of nineteen thousand eight hundred fifty Euro (€ 19,850.-), all such new shares are subscribed for and paid by LUXGATE (being the Contributor)

The Contributor, prenamed, represented as aforementioned, subscribed to all the new shares so issued. The new shares so subscribed and issued are fully paid by the Contribution as described in the agenda.

The Contribution has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 27 December 2007, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The report contains the following conclusion:

«In view of the above, the Board of Managers considers that the total value of the Contribution in Kind corresponds to nineteen thousand eight hundred fifty Euro (€ 19,850.-) being at least equal to the subscription price of nineteen thousand eight hundred fifty Euro (€ 19,850.-) of the Shares to be issued against such Contribution in Kind so that the total aggregate value of the Contribution in Kind corresponds at least to the total subscription price of all the Shares to be issued.»

Pursuant to the above, the general meeting resolved to approve the valuation of the Contribution at a total of nineteen thousand eight hundred fifty Euro (€ 19,850.-).

Proof of the transfer of the Contribution to the Company has been shown to the undersigned notary.

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Articles is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at fifty four thousand eight hundred Euro (€ 54,800.-) represented by two thousand one hundred ninety two (2,192) shares, with a nominal value of twenty-five (€ 25.-) Euro each.»

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

LUXGATE, une société à responsabilité limitée ayant son siège social aux 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, et inscrite sous le numéro RCS Luxembourg B 105.092, étant l'associé unique de BASTION LUX PARTICIPATION S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social aux 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, constituée suivant acte de M^e Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 13 juin 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») du 22 novembre 2005, numéro 1247, représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 décembre 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de M^e Paul Decker, prénommé, en date du 16 août 2005, publié au Mémorial numéro 110 du 17 janvier 2006 (les «Statuts»).

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Ordre du jour:

Augmentation du capital social émis de la Société par dix neuf mille huit cent cinquante Euros (€ 19.850,-) par l'émission de sept cent quatre-vingt-quatorze (794) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Euros (€ 25,-) (représentant un total de dix-neuf mille huit cent cinquante Euros (€ 19.850,-), ces parts sociales étant souscrites par l'associé unique LUXGATE (l'«Apporteur») par un apport en nature d'une créance d'un montant de dix neuf mille huit cent cinquante Euros (€ 19.850,-) détenue par l'Apporteur et due par la Société (l'«Apporteur»), sou-

scriptions des nouvelles parts sociales ainsi émises par l'Apporteur; approbation de l'évaluation de l'Apport à un total de dix neuf mille huit cent cinquante Euros (€ 19.850,-) Euros, modification conséquent de l'article 5 des statuts.

Ce qui précède ayant été approuvé, la résolution suivante a été passée:

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société par dix neuf mille huit cent cinquante Euros (€ 19.850,-) par l'émission de sept cent quatre-vingt-quatorze (794) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) et un prix total de souscription de dix-neuf mille huit cent cinquante Euros (€ 19.850,-), toutes ces nouvelles parts sociales sont souscrites et libérées par LUXGATE (étant l'Apporteur).

L'Apporteur, prénommé et représenté comme il est dit, a souscrit à toutes les nouvelles parts sociales ainsi émises. Les nouvelles parts sociales ainsi souscrites et émises sont entièrement libérées par l'Apport tel que décrit dans l'ordre du jour.

L'Apport a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 27 décembre 2007, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le rapport contient la conclusion suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur total de l'Apport en Nature correspond à dix-neuf mille huit cent cinquante Euros (€ 19.850,-) étant au moins égal au prix de souscription de dix-neuf mille huit cent cinquante Euros (€ 19.850,-) des Parts Sociales devant être émises en contrepartie de cet Apport en Nature de sorte que la valeur totale de l'Apport en Nature correspond au moins au prix total de souscription de toutes les Parts Sociales devant être émises.»

Au vu de ce qui précède, l'associé unique a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport à un total de dix-neuf mille huit cent cinquante Euros (€ 19.850,-).

Preuve du transfert de l'Apport à la Société a été montrée au notaire soussigné.

En conséquence de l'augmentation du capital social qui précède, la première phrase de l'article 5 des Statuts est modifiée pour avoir la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante quatre mille huit cent Euros (€ 54.800,-) représenté par deux mille cent quatre-vingt-douze (2.192) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite à l'augmentation du capital social sont estimés à deux mille Euros (SUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, Relation: LAC/2008/876. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008029027/242/121.

(080029866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Fitzroy Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.995,98.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 130.697.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

RONDEVILLE LTD., a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the Register of Companies of the British Virgin Islands, under number 1024914, and having its registered office at Commonwealth Trust Limited, Drake Chambers, P.O. Box 3321, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Ms Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 20th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of FITZROY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company») with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 130.697, incorporated by a deed of the undersigned notary of July 13th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 2087 of September 25th, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to adopt the pounds sterling as accounting and reference currency of the Company with effect as of December 20th, 2007.

IV. The sole shareholder resolves to convert the corporate capital of the Company from euro to pounds sterling, at the conversion rate of one point thirty-eight nine hundred fifty-one euro (€ 1.38951) to one pound sterling (€ 1.-), with effect as of December 20th, 2007, and resolves that the corporate capital of the Company will be fixed at eight thousand nine hundred and ninety-five pounds sterling and ninety-eight pence (GBP 8,995.98), represented by eight hundred ninety-nine thousand five hundred and ninety-eight (899,598) ordinary shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each.

V. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended with effect as of December 20th, 2007, and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at eight thousand nine hundred and ninety-five pounds sterling and ninety-eight pence (GBP 8,995.98), represented by eight hundred ninety-nine thousand five hundred and ninety-eight (899,598) ordinary shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately at two thousand euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RONDEVILLE LTD., une limited company constituée et existant sous le droit des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1024914, et ayant son siège social au Commonwealth Trust Limited, Drake Chambers, P.O. Box 3321, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Mme. Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination FITZROY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.696, constituée par acte du notaire soussigné en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2087, en date du 25 septembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'adopter la Livre Sterling comme monnaie de référence et de comptabilité de la Société avec effet au 20 décembre 2007.

IV. L'associé unique décide de convertir le capital social de la Société en livres sterling, au taux de conversion de un virgule trente-huit neuf cent cinquante et un euro (€ 1,38951) pour une livre sterling (GBP 1,-), avec effet au 20 décembre 2007, et décide que le capital social de la Société sera fixé à huit mille neuf cent quatre-vingt-quinze livres sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 8.995,98) représenté par huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (899.598) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune.

V. Suite à la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié avec effet au 20 décembre 2007 pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à huit mille neuf cent quatre-vingt-quinze livres sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 8.995,98) représenté par huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (899.598) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, LAC/2008/3261. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008029030/211/97.

(080029536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

VHCL Quatre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 131.751.

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée VHCL QUATRE S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 10, avenue Guillaume, inscrite au R.C.S.Luxembourg, sous la section B et le numéro 131.751,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 2007, publié au Mémorial C n° 2436 du 18 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Mr Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant professionnellement à Strassen, 7, rue Thomas Edison.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero Saddi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur Mr Ferdinando Cavalli, précité.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de la composition du conseil d'administration;
- 2) Nomination d'un administrateur-délégué;
- 3) Modification de l'article onze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société, exception faite des actes concernant l'acquisition et la vente de participations ou de biens immobilier pour lesquels une décision de l'assemblée générale sera nécessaire.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, sous réserve de ce qui est énoncé ci-avant, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations

- 4) Divers;

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime et séparée, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte les démissions de l'actuel conseil d'administration, savoir

- Monsieur Daniel Kuffer, né à Differdange (Luxembourg) le 22 mars 1963, employé privé, résident professionnellement à Strassen (Luxembourg), au 7, rue Thomas Edison L-1445, Président,
- Monsieur Augusto Mazzoli, né à Modena (Italie), le 30 juillet 1972, employé privé, résident professionnellement à Strassen (Luxembourg), au 7, rue Thomas Edison L-1445, Administrateur,
- Monsieur Bruno Abbate, né à Santa Maria Capua Vetere (Italie), le 2 septembre 1965, employé privé, résident professionnellement à Luxembourg, au 10, avenue Guillaume, Administrateur.

L'assemblée décide, suite aux démissions qui précèdent, de nommer 3 nouveaux administrateurs, savoir:

- M. Giovanni Morzenti, né le 25 novembre 1950 à Vilminore di Scalve, Italie, demeurant Via San Michele 48, 12045 Fossano (CN).
 - M. Bruno Melandri né le 29/1940 à Rome, Italie, demeurant Via Lago di Lesina 20, 00199 Roma.
 - M. Giampaolo Brogi, né le 10 avril 1941 à Firenze, Italie, demeurant Via Antonio Rosmini, 57, 55049 Viareggio (LU)
- Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée générale désigne M. Morzenti Giovanni comme Président du Conseil d'Administration, et M. Melandri Bruno comme administrateur-délégué de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société, exception faite des actes concernant l'acquisition et la vente de participations ou de biens immobilier pour lesquels une décision de l'assemblée générale sera nécessaire.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, sous réserve de ce qui est énoncé ci-avant, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à approximativement EUR 1.100,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Cavalli, G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. LAC/2007/43568. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008029024/208/85.

(080029997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Mekong Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.211.

—
Extrait des résolutions datées du 11 décembre 2007

Les membres du conseil de gérance de MEKONG CORPORATION S.à r.l. («la société»), ont décidé ce qui suit, la résolution prenant effet au 21 décembre 2007:

* de transférer le siège social de la société du 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet au 21 décembre 2007;

- De plus, les membres du conseil de gérance de la Société font remarquer que:

* le siège social de CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A, en tant qu'associé de MEKONG CORPORATION S.à r.l., est désormais au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

I. Clinquart.

Référence de publication: 2008028995/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Anita S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.496.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 22 janvier 2008, LAC/2008/3099 et reçue par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 janvier 2008, acte n° 13, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société ANITA S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour mention délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008029000/208/17.

(080029387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

BuilDesign Corporation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.078.

—
- MONTEREY AUDIT Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société BUILDESIGN CORPORATION SA avec RC B 95.078, et domiciliée 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

- La société CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD ayant son siège social à Tortola, BVI dénonce son mandat d'administrateur dans la société BUILDESIGN CORPORATION SA avec RC B 95.078

- Jean Naveaux, demeurant professionnellement 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, dénonce son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué dans la société BUILDESIGN CORPORATION SA avec RC B 95.078

- La société MONTEREY BUSINESS CENTER ayant son siège social à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes dans la société BUILDESIGN CORPORATION SA avec RC B 95.078

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

P. Gain

Gérant

Référence de publication: 2008028977/784/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

John Zink International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 17.652.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KOCH CTG S.à r.l., a private limited liability company, with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.563,

here represented by Flora Gibert, jurist, with professional address in L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 11, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of JOHN ZINK INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company») with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 17.652, incorporated pursuant to a deed of M^e Camille Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, of July 24, 1980, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 232 dated October 20, 1980, and which bylaws have been lastly amended by a deed of Me. Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), of December 24, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 475 dated May 21, 2005.

II. The Company's share capital is set at one million eight hundred sixty thousand Euro (€ 1,860,000.-), represented by seventy-five thousand (75,000) shares of twenty-four Euro and eighty cents (€ 24.80) each.

III. The sole shareholder resolved to change the nominal value of the shares to have them at one Euro (€ 1.-) each, and so that the Company's share capital will be fixed at one million eight hundred sixty thousand Euro (€ 1,860,000.-), represented by one million eight hundred sixty thousand (1,860,000) shares of one Euro (€ 1.-) each.

IV. The sole shareholder resolved to increase the corporate share capital of the Company by six hundred forty thousand Euro (€ 640,000.-) to raise it from its present amount of one million eight hundred sixty thousand Euro (€ 1,860,000.-) to two million five hundred thousand Euro (€ 2,500,000.-) by creation and issue of six hundred forty thousand (640,000) new shares of one Euro (€ 1.-) each.

Subscription - payment

Thereupon KOCH CTG S.à r.l., prenamed, as sole shareholder of the Company, subscribed for all six hundred forty thousand (640,000) new shares and fully paid them up at their nominal value of one Euro (€ 1.-) each and in the aggregate amount of six hundred forty thousand Euro (€ 640,000.-) by contribution in cash.

The amount of six hundred forty thousand Euro (€ 640,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. The sole shareholder resolves to entirely restate the articles of association of the Company, to give them henceforth the following content:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the company is the development, manufacture, assembly and sale of machinery and equipment, especially of combustion equipment, heat exchangers and ultrafiltration.

The object of the company includes the importation, exportation, storage, trading in whatever form, of all energy products, in particular of crude and refined oils.

The company may take any participating interest in any commercial or industrial enterprise. It may acquire and exploit any patent, license, trademark, or any technical or industrial know-how.

The company may engage in any other financial, technical, industrial and commercial activities which are directly or indirectly, in whole or in part, linked to the above purposes or likely to improve or develop the above purposes.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name JOHN ZINK INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Dudelange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at two million five hundred thousand Euro (€ 2,500,000.-) represented by two million five hundred thousand (2,500,000) shares of one Euro (€ 1.-) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more managers, who will be called managing directors.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of the managing director, or the sole signature of any other member of the board of manager, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to the present article.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a «Covered Person»), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at eight thousand Euro (€ 8,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille et huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KOCH CTG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.563,

ici représentée par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 11 janvier 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de JOHN ZINK INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société») avec siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.652, constituée suivant acte reçu par Me. Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, du 24 juillet 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 232 du 20 Octobre 1980, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), du 24 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 475 du 21 mai 2005.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million huit cent soixante mille Euro (€ 1.860.000,-), représenté par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre Euro et quatre-vingt cents (€ 24,80) chacune.

III. L'associée unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales à un Euro (€ 1,-) chacune, de sorte que le capital social de la Société sera fixé à un million huit cent soixante mille Euro (€ 1.860.000,-), représenté par un million huit cent soixante mille (1.860.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

IV. L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent quarante mille Euro (€ 640.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent soixante mille Euro (€ 1.860.000,-) à deux millions cinq cent mille Euro (€ 2.500.000,-) par la création et l'émission de six cent quarante mille (640,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Souscription - libération

KOCH CTG S.à r.l., prénommée, comme seule associée de la Société, souscrit alors toutes les six cent quarante mille (640.000) nouvelles parts sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale unitaire de un Euro (€ 1,-) chacune et pour un montant total de six cent quarante mille Euro (€ 640.000,-) par apport en numéraire.

Un montant de six cent quarante mille Euro (€ 640.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

V. L'associé unique décide de procéder à la refonte entière des statuts de la Société, pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La société a pour objet le développement, la production, l'assemblage et la vente de machines et de biens d'équipement, spécialement d'équipement de combustion, d'échangeurs de chaleur et d'ultrafiltration.

La société a également pour objet l'importation, l'exportation, le stockage, le commerce sous toutes ses formes, de tous produits énergétiques, en particulier de produits pétroliers, bruts ou raffinés.

La société peut prendre toute participation dans des entreprises commerciales ou industrielles. Elle peut acquérir et exploiter tous brevets, licences, marques et savoir-faire technique ou industriel.

La société peut s'engager dans toute autre activité financière, technique, industrielle ou commerciale qui est, directement ou indirectement, en tout ou en partie, liée à son objet social ou susceptible d'améliorer ou de développer cet objet social.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tout autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination JOHN ZINK INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux million cinq cent mille Euro (€ 2.500.000,-) représenté par deux million cinq cent mille (2.500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixés par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de l'administrateur délégué, ou par la signature unique de tout autre membre du conseil de gérance, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil de gérance en vertu du présent article.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une «Personne Couverte»), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille Euro (€ 8.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008. Relation: LAC/2008/4124 — Reçu 3.200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008029097/211/361.

(080029487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

SCF European Participations I S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.859.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 4 du 5 janvier 1999.

Les comptes annuels au 31 janvier 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour SCF EUROPEAN PARTICIPATIONS I S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008029141/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06033. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

SCF European Participations I S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.859.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 4 du 5 janvier 1999.

Les comptes annuels au 31 janvier 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour SCF EUROPEAN PARTICIPATIONS I S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008029142/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06031. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

JP Residential VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.832.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 161 du 24 janvier 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP RESIDENTIAL VIII S.A R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008029143/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06153. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Springbok Luxco Limited, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.323.

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of January.

Before Us, M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company SPRINGBOK LUXCO LIMITED a securitisation company having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on August 17, 2006 pursuant to a deed received by M^e Jean-Joseph Wagner, civil law notary residing in Sanem, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1871 of October 5, 2006, which Articles of Incorporation have been amended on October 5, 2006 pursuant to a deed received by the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2266 of December 5, 2006. The company is registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 118323.

The meeting is opened and presided over by Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Carine Grundheber, «licenciée en lettres modernes», residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as teller Mr Marc Albertus, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the financial year to be closed on September 30th instead of December 31st and for the first time on September 30th 2008.

2. Amendment of article 17 and of the 1st sentence of article 18 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

« **Art. 17.** The accounting year of the Company shall begin on October 1st of each year and shall terminate on September 30th of the following year.»

« **Art. 18. 1st sentence.** Each year on the 30th of September, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.»

3. Modification of the date of the annual general meeting from the 3rd Tuesday of the month of May to the 3rd Tuesday of the month of March and for the first time in 2009.

4. Amendment of article 7, 3rd paragraph, 1st sentence, which henceforth will read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 3rd Tuesday of March at 2 p.m.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed *in varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 1,529,640 (one million five hundred and twenty-nine thousand six hundred and forty) shares representing the whole capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to modify the financial year to be closed on September 30th instead of December 31st and for the first time on September 30th 2008.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the Meeting decides to amend article 17 and the 1st sentence of article 18 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

« **Art. 17.** The accounting year of the Company shall begin on October 1st of each year and shall terminate on September 30th of the following year.»

« **Art. 18. 1st sentence.** Each year on the 30th of September, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.»

Third resolution

The Meeting decides to modify the date of the annual general meeting from the 3rd Tuesday of the month of May to the 3rd Tuesday of the month of March and for the first time in 2009.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution the Meeting decides to amend article 7, 3rd paragraph, 1st sentence, which henceforth will read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 3rd Tuesday of March at 2 p.m.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SPRINGBOK LUXCO LIMITED une société anonyme de titrisation ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 17 août 2006 suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1871 du 5 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés en date du 5 octobre 2006 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2266 du 5 décembre 2006. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 118323.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Albertus, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 septembre et ce pour la première fois le 30 septembre 2008.

2. Modification de l'article 17 et de la 1^{ère} phrase de l'article 18 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'exercice social de la Sociétés commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.»

« **Art. 18. 1^{ère} phrase.** Chaque année, au trente septembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter du 3^{ème} mardi du mois de mai au 3^{ème} mardi du mois de mars et ce pour la première fois en 2009.

4. Modification de l'article 7, 3^{ème} alinéa, 1^{ère} phrase, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} mardi du mois de mars à 14.00 heures.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 1.529.640 (un million cinq cent vingt-neuf mille six cent quarante) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 septembre et ce pour la première fois le 30 septembre 2008.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 17 et la 1^{ère} phrase de l'article 18 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'exercice social de la Sociétés commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.»

« **Art. 18. 1^{ère} phrase.** Chaque année, au trente septembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter du 3^{ème} mardi du mois de mai au 3^{ème} mardi du mois de mars et ce pour la première fois en 2009.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 7, 3^{ème} alinéa, 1^{ère} phrase, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} mardi du mois de mars à 14.00 heures.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Hansen, C. Grundheber, M. Albertus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, Relation: LAC/2008/3272. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008029031/211/152.

(080029544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Soberton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.845.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008029158/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04762. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Neukölln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.393.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 1^{er} février 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 1^{er} février 2008, de transférer le siège de la Société du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2008.

Luxembourg, le 4 février 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008028984/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04619. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Potsdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.401.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 1^{er} février 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 1^{er} février 2008, de transférer le siège de la Société du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2008.

Luxembourg, le 4 février 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008028985/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Captiva 2 KQ Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.998.

—
Extrait des résolutions datées du 11 décembre 2007

Les membres du conseil de gérance de CAPTIVA 2 KQ HOLDING SARL («la société»), ont décidé ce qui suit, la résolution prenant effet au 21 décembre 2007:

- de transférer le siège social de la société du 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet au 21 décembre 2007.
- De plus, les membres du conseil de gérance de la Société font remarquer que:
 - le siège social de CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A., en tant qu'associé de CAPTIVA 2 KQ HOLDING SARL, est désormais au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg:
 - Ismael Dian.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

I. Clinquart.

Référence de publication: 2008028986/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03971. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

WB FSG (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.366.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of January.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WB FSG S. à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with Trade and Companies Register of Luxembourg, under the number B 108.516, here represented by Mr Florent Trouiller, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, in Luxembourg on 22 January 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the attorney of the above named party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will exist under the corporate name of WB FSG (LUXEMBOURG) S. à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, it may be transferred by resolution of the managers. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

Title II. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-) represented by one thousand four hundred and eighty (1,480) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of the partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 8. The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any *inter vivos* transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Civil Code.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not necessarily be partners. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of one A manager and one B manager.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and only if at least one A manager and one B manager are present or represented. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one A and one B manager have voted in favour of such decisions.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.

Art. 18. The manager, or if there is more than one, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Title IV. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 19. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 20. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of the partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 21. Any partner may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a partner, to represent him at the general meeting and to vote in his name.

Art. 22. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Title V. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 23. The Company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 24. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the sole partner or, as the case may be, the general meeting of the partners.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Title VII. Applicable Law

Art. 27. For all matters not governed by these articles of association the partners refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

WB FSG S. à r.l., prenamed, declares to subscribe one thousand four hundred and eighty (1,480) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in kind of 3,700 shares of WB-FSG S.A.S., a limited company (société par actions simplifiée) incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 27, rue de Berri, 75008 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register under the number B 482 899 887 (the Shares).

It results from a certificate drawn up on 22 January 2008 by Mr Kenneth Gilison, acting in his capacity as President of WB FSG S.à.r.l., who valued the contributed Shares, that such Shares have a value of at least thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-).

It also results from that certificate that:

1. WB FSG S. à r.l. is the registered holder of the Shares;
2. the Shares are fully paid-up;
3. WB FSG S. à r.l. is solely entitled to the Shares and has the power to dispose of the Shares;
4. none of the Shares is encumbered with any pledge, lien, usufruct or other encumbrance or charge;
5. there are no rights presently in force entitling any person to request and/or obtain a pledge or usufruct or charge on the Shares;
6. none of the Shares has been seized; and
7. the Shares are freely transferable.

Such certificate, initialled *ne varietur* by the attorney of the above named party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The shares have been fully subscribed and paid up by WB FSG S. à r.l., via a contribution in kind of the shares, so that the Shares contributed in kind and having a total value of thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-) are at the free disposal of the Company as has been proved via the certificate to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Capital duty

Insofar as the Company will hold following this incorporation more than 65% of the shares in WB-FSG S.A.S. and insofar that the contribution in kind consists of shares of a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for the exemption of capital duty.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole partner

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an indefinite period:

As A manager:

- Mr Jeffrey M. Kaplan, real estate investment professional, born on 8 November 1965 in New York, with professional address at 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

As B managers:

- Mr Vincenzo Arno, maître en droit, born on 20 May 1963 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mr Raphaël Tshilumba, accountant, born on 20 May 1965, in Kinshasa (Democratic Republic of the Congo), with professional address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WB FSG S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 108.516, ici représentée par M^e Florent Trouiller, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 janvier 2008.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société adopte la dénomination sociale de WB FSG (LUXEMBOURG) S. à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par décision des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision des gérants.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) représenté par mille quatre cent quatre-vingts (1.480) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code Civil sur le transport des créances.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe(nt) la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et pour autant qu'au moins un gérant A et un B soient présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pour autant qu'au moins un gérant A et un gérant B aient voté en faveur de telles décisions.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 20. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 21. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associé ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Art. 22. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 24. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

WB FSG S. à r.l., précitée, déclare souscrire mille quatre cent quatre-vingt (1.480) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et entièrement libérées les parts sociales souscrites par un apport en nature de 3.700 actions de WB-FSG SAS, une société par actions simplifiée constituée et existant selon les lois de France, ayant son siège social au 27, rue de Berri, 75008 Paris, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 482 899 887 (les Parts Sociales)

Il résulte d'un certificat établi le 22 janvier 2008 par Monsieur Kenneth Gilson, agissant en qualité de Président de WB FSG S.à.r.l., qui a évalué les Parts Sociales apportées, que ces Parts Sociales ont une valeur d'au moins trente-sept mille euros (EUR 37.000.-).

Il résulte également de ce certificat que:

1. WB FSG S. à r.l. est inscrit dans les registres des associés comme propriétaire de Parts Sociales;
2. les Parts Sociales sont entièrement libérées;
3. WB FSG S. à r.l. est seul propriétaire des Parts Sociales et a seul le pouvoir de disposer des Parts Sociales;
4. il n'existe aucun gage, usufruit ou autre droit similaire ou garantie grevant les Parts Sociales;
5. il n'existe actuellement aucun droit permettant à quiconque d'acquérir ou d'obtenir un gage, un usufruit ou un autre droit similaire ou une garantie sur les Parts Sociales;

6. aucune de ces Parts Sociales n'a été saisie; et

7. les Parts Sociales sont librement transférables.

Ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par WB FSG S. à r.l., par apport en nature des Parts Sociales, de sorte que les Parts Sociales contribuées ayant une valeur totale de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) sont à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé par le certificat au notaire soussigné qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2008.

Droit d'apport

Dans la mesure où la Société détiendra suite à la présente constitution plus de 65% des actions dans WB-FSG S.A.S. et dans la mesure où l'apport en nature consiste dans des actions d'une société établie dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera est établi au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

en tant que gérant A

- M. Jeffrey M. Kaplan, real estate investment professional, né le 8 novembre 1965 à New York, ayant son adresse privée au 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

en tant que gérants B

- M. Vincenzo Arno, maître en droit, né le 20 mai 1963 à Luxembourg (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- M. Raphaël Tshilumba, comptable, né le 20 mai 1965 à Kinshasa (République démocratique du Congo), ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Trouiller, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, LAC/2008/3710. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008029521/5770/374.

(080029555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.